Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260211-2026CM11FEV01-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

N°2026-CM11FEV-01

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 29 janvier, conformément à l'article L5217-10-04 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sophie BEGOT, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Mme Marina LE CALLONNEC, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Serge CERVA-PEDRIN, M. Olivier SUFFICE, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. David GEFFROY à M. Éric CORFMAT, M. Frédéric ANDRÉ à M. Mickaël LE BELLEGO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 19 – Pouvoirs : 6 – Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 22 janvier 2026, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Elle invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP R.F. 56 (Morbihan)

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO